



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rése au Moni bel



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

25 -01- 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 425.805.650

Dénomination

(en entier): SOLIDARITE

(en abrégé):

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: 46 Rue du Pont 7620 Brunehaut

Objet de l'acte: Dissolution avec clôture immédiate de liquidation

Assemblée générale du 23 janvier 2019

L'assemblée générale décide à l'unanimité la dissolution de l'ASBL.

L'ASBL ne possédant aucun bien et le fonds social étant nul, l'assemblée générale déclare la clôture de la liquidation.

Tous les administrateurs et membres cessent leur mandat :

- Berteyn Gabriel, décédé le 13 janvier 1999
- De Nutte Francis, décédé le 15 juin 1996
- Lefebvre Christiane, à la date de la dissolution
- Cop Arlette, à la date de la dissolution

L'assemblée générale mandate Mme Arlette Cop pour effectuer les formalités de publication de la dissolution.

Cop Arlette, mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature